



# Les Mesneux

Anny DESSOY

L'équipe municipale

JANVIER 2013

Numéro 50

## Événements :

- AG du Comité des fêtes :  
18 janvier 2013
- Messe de la Saint Vincent :  
27 janvier
- Les Petits chefs à Ecuil :  
9 février
- Soirée LOTO : 16 février
- Soirée bretonne : 16 mars

## Au sommaire :

Le mot du Maire, suite	2
Syndicat du Rouillat	2
Brocante	2
Soirée choucroute	2
Le bâtiment municipal	3
Arrêt sur images	3
Arrêt sur images, suite	4
Ordures ménagères	5
Regroupement scolaire	6
Conseils municipaux	7-8-9
Eaux de pluie	10
Course de nuit	10
Cambriolages...conseils	11
Le territoire	11
Tracteur municipal	12
La balayeuse	12
Sacs de tri	12
Événements futurs	12
État civil	12

## Le mot du Maire

La présentation des vœux à chacune et à chacun d'entre vous est toujours, pour nous, un moment privilégié, je dirais même un moment de bonheur car il permet de vous exprimer le sens profond de notre engagement au service de tous les Mesneusiennes et Mesneusiens.

Je commencerai, comme la coutume nous y invite, par vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers. J'y ajoute volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et projets.

Il est naturel, à l'occasion des vœux, de regarder un an en arrière pour faire le bilan de ce qui a été accompli puis de se projeter dans l'année suivante et vous présenter nos projets et enfin de souligner et remercier l'action de celles et ceux qui participent si efficacement à la vie du village. Je m'en tiendrai donc à ces grandes lignes :

L'année 2012 :

**Réforme des collectivités territoriales** : le schéma pour notre Communauté de Communes voit le départ au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la commune de Champigny, qui intègre la Communauté d'agglomération de Reims. Trois communes rejoindront la Communauté de Communes Champagne Vesle (C.C.C.V.) : Bouleuse, Chenay et Courtagnon, ce qui diminuera le nombre d'habitants d'environ 800.

**Travaux d'embellissement de la traverse communale** : face aux désordres survenus à la sortie de l'hiver sur les voiries et notamment les zones pavées, nous avons été amenés à mettre fin au marché de la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont repris seulement au mois d'août, tous les carrefours ont été refaits pour la 3<sup>ème</sup> fois et je remercie vivement les riverains pour leur patience et leur compréhension.

**Construction du bâtiment communal**, qui devrait être livré d'ici un mois. Notre bâtiment hébergera un **nouveau tracteur**. En effet, le précédent qui datait de 1972 nous a lâchés et si l'on veut continuer à offrir un service de déneigement de qualité aux habitants, nous n'avons pas d'autre choix que d'investir.

L'année 2013 sera comme 2012 une année de rigueur.

**Les travaux** continueront par la place, la rue de Reims, la rue de Bezannes et la rue de Jouy. Les réseaux sont déjà enfouis, seuls les travaux de voirie sont à réaliser.

**Le développement économique** sur la 2<sup>ème</sup> zone d'activités devrait démarrer cette année car la Chambre de Commerce et d'industrie (C.C.I.) a déjà acquis une grosse partie du foncier.

**Rénovation de l'éclairage public** par le remplacement des luminaires de type « boule » équipés de lampes à vapeur de mercure très énergivores. La loi en prévoit le retrait en avril 2015. La subvention de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est de 360 € par point lumineux avec un maximum de 50 points. La commune en compte plus de 120.

## Le mot du Maire, suite

La présentation des vœux, c'est également le moment de témoigner ma reconnaissance aux acteurs de la vie communale.

Je remercie les membres du conseil municipal pour leur investissement, et tout le personnel communal qui chaque jour effectue son travail au mieux des intérêts de l'ensemble de la population.

En qualité de Présidente du Syndicat scolaire qui regroupe les communes de Villedommange - Sacy - Ecueil et Les Mesneux, je remercie la secrétaire du syndicat et l'ensemble du personnel enseignant ainsi que toutes les personnes qui travaillent à la cantine et à la garderie.

Merci aux associations pour leur dynamisme, leur efficacité, leur altruisme sans lesquelles notre village n'aurait pas le rayonnement actuel.

Toutes ces associations n'existeraient pas sans les bénévoles et je voudrais tout particulièrement les remercier aujourd'hui pour leur dynamisme et leur disponibilité au sein de la commune.

**Bonne et heureuse année 2013.**

Anny DESSOY

## Syndicat du Rouillat

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les communes de Champfleury, Villers-aux-Noëuds et Trois-Puits dans le cadre de la restructuration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.), ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Reims ; en conséquence, le Syndicat de Champfleury, propriétaire des installations de distribution d'eau potable de ces communes, disparaît.

Le Syndicat du Rouillat doit donc racheter à celui de Champfleury diverses installations qu'ils avaient en commun (station de pompage, puits... et surtout unité de traitement des eaux). Le coût de cette reprise est important, même si Champfleury se contente d'une indemnité (relativement) symbolique pour simplement équilibrer ses comptes.

Après avoir bénéficié des précieux conseils d'un cabinet spécialisé et après négociation avec notre délégataire, le Syndicat du Rouillat a obtenu l'avance de ce financement par Véolia.

En contrepartie, Véolia a demandé une prolongation de contrat de 8 ans pour étaler l'augmentation : l'incidence en sera un surcoût de 0,5% par an, au lieu de 3,9%.

Suite à un long débat, les délégués du Syndicat ont validé cette solution à la quasi-unanimité.

Dans le même cadre du S.D.C.I., la commune de Courtagnon a demandé au Syndicat du Rouillat d'étudier la possibilité de son adhésion prochaine ; ce qui en ferait passer l'effectif de 13 à 14 communes.

GL

## La brocante

Afin d'assurer une brocante dans les meilleures conditions possibles, le Comité des fêtes préfère attendre la fin des travaux d'aménagement du village pour organiser la prochaine brocante.

Rendez-vous en 2014 !

Le Comité des fêtes

## Soirée choucroute

La soirée choucroute organisée par la classe de CM1/CM2 de Patricia Trisson a remporté un vif succès. Grâce à une équipe de parents d'élèves très motivés et dynamiques, les 146 inscrits ont passé un très bon moment.

Le bénéfice de cette soirée est de 1500 € ; cette somme sera investie dans le voyage scolaire.

Patricia Trisson

## Le bâtiment municipal

Par rapport au planning de principe, il y aura un peu de retard quant à la réception des travaux du bâtiment municipal. Le ravalement est terminé, les finitions à l'intérieur sont en cours.



## Les événements dans la commune



*Cérémonie du 11 novembre*



*Le repas des anciens*



*L'école des Mesneux, une récréation sous la neige*

## Les événements dans la commune, arrêt sur images



*Le concert de l'ensemble vocal "Mosaïque"*



*La place, la mairie, l'église*



*L'espace de Noël sous la pluie*



*Le Noël des enfants*



*L'arrivée du Père Noël sur la place*



*Sur la place, après l'arrivée de la course nocturne*



*La rue de l'Église*



*Les vœux 2013*

## Ordures ménagères

Vendredi 7 décembre 2012, la neige a fait son apparition durant la nuit ; quelques centimètres sur le sol, histoire de faire joli, de faire un peu comme un paysage de Noël.

Mais ces quelques centimètres ont perturbé beaucoup de choses... Aux Mesneux, le ramassage scolaire a été annulé, la circulation est devenue difficile et comble de tout... les ordures n'ont pas été ramassées.

Nous avons demandé un entretien avec Michel Fruit (M.F.), président du SYCOMORE.

Voici ses réponses.

### **Pourquoi les ordures des Mesneux n'ont-elles pas été ramassées ?**

(M.F.) Les agents du SYCOMORE sont partis à 4h30 du matin, comme d'habitude, pour effectuer les tournées de collecte de sacs de tri et bacs d'ordures ménagères (O.M.). A 5h15, la neige s'est mise à tomber et nous avons dû interrompre la collecte vers 6H00.

La circulation devenait trop difficile pour nos camions de 26 tonnes, et dangereuse pour nos deux agents rieurs actifs proches du camion. [Notre obligation est de garantir la sécurité de notre personnel.](#)

### **La neige a fondu dans la matinée, alors pourquoi n'ont-ils pas repris leur activité ?**

(M.F.) L'organisation de l'élimination de vos déchets se décompose en plusieurs étapes.

- Tout d'abord la collecte est faite par le SYCOMORE. A chaque fin de tournée, nous vidons nos camions à St-BRICE pour le tri et au centre de transfert de CERNAY-lès-REIMS pour les ordures ménagères.
- Ensuite ces déchets sont acheminés par gros camions, soit chez notre prestataire pour les déchets recyclables, soit pour nos ordures, au centre d'incinération de LA VEUVE, géré par le SYVALOM.

[Chaque organisme a une plage horaire à respecter pour le bon fonctionnement du cycle \(collecte, transfert et traitement\).](#)

### **Mais alors pourquoi n'ont-ils pas rattrapé le samedi matin ?**

(M.F.) [Aucune organisation n'est prévue le samedi et le dimanche, pour des raisons de surcoût.](#)

### **Et pourquoi pas une autre tournée de collecte dans la semaine ?**

(M.F.) Sur le territoire du SYCOMORE, la collecte des ordures ménagères a lieu sur 67 communes. D'autres tournées sont déjà prévues les autres jours. Afin de maîtriser les coûts de ramassage des ordures, SYCOMORE a fait le choix d'avoir le matériel uniquement pour des situations normales, c'est-à-dire 5 camions mono compartimentés, 15 agents (chauffeurs et rieurs).

Effectivement, quand il y a un problème de météo, le roulement bien huilé depuis 4 ans grince un peu.

Mais nous sommes en hiver, la plupart des bacs d'ordures ne sont pas pleins, les odeurs ne risquent pas de gêner, les sacs de tri peuvent attendre quelques jours de plus.

Ne soyons pas agressifs ou vindicatifs envers des personnes qui ne gèrent pas les conditions climatiques.

### **Je paye des impôts, je veux un service continu... La taxe concernant les ordures est « chère »...**

(M.F.) Quand on paye, c'est toujours trop cher. Mais, depuis 4 ans, le SYCOMORE a maîtrisé le coût du ramassage et du traitement des O.M.. [Le pourcentage de la taxe n'a pas augmenté depuis 4 ans.](#) Si nous étions restés avec notre ancien prestataire, il faudrait aujourd'hui ajouter la somme de 25 à 30 € par habitant et par an.

Nous voulons diminuer ce coût en optimisant la collecte, le traitement des déchets, le tri qui est de mieux en mieux réalisé ; et depuis cette année, la régie a été mise en place pour les déchèteries. C'est une vaste affaire mais nous tenons nos promesses de gérer au mieux les coûts.

### **Si la neige tombait plusieurs jours de suite, que feriez-vous ?**

(M.F.) Face à une situation extrême, nous prendrions des décisions exceptionnelles.

Cette nouvelle organisation provisoire serait gérée par tous les services concernés.

### **UN SEUL RAMASSAGE ANNULÉ NE SERA PAS REMPLACÉ.**

**Ramassage des ordures ménagères sur les communes de : Coulommès-la-Montagne, Jouy-lès-Reims, Pargny-lès-Reims, Les Mesneux, Villedommange, Sacy, Ecueil, Chamery.**

**Ramassage des sacs de tri sur les communes de : Méry Prémecy, Aubilly, Saint Euphrase, Bouilly, Vrigny, Coulommès-la-Montagne, Pargny-lès-Reims, Jouy-lès-Reims, Chamery, Ecueil, Sacy, Les Mesneux, Villedommange.**

JPG et GL



## Projet de regroupement scolaire



Aucune avancée sur ce dossier depuis un an mais suite à divers « effets d'annonces » prononcés par nos présidents de la C.C.C.V. lors de la présentation des vœux dans différents villages, je voudrais vous en rappeler les enjeux et les propositions.

Un groupe de travail composé d'un élu de chaque village concerné (Sermiers, Chamery, Écueil, Sacy, Villedommange, Les Mesneux), a étudié depuis 2008, la possibilité de regrouper ses différentes écoles au sein d'un regroupement concentré. Le groupe de travail a présenté à la C.C.C.V., qui a la compétence en matière de constructions scolaires, le fruit de sa réflexion lors d'une réunion en date du 26 mai 2010.

Si les enjeux ont été partagés et compris par le groupe de réflexion, il y a un désaccord profond sur le lieu de son implantation.

En effet, les communes d'Écueil, Chamery, Sermiers, Sacy et Villedommange demandent à ce que le groupe scolaire soit implanté à Écueil, qui à leurs yeux est apparu comme le site idéal car sa position centrale permet de régler, avec une certaine équité, le problème des transports scolaires. La position d'Écueil est effectivement centrale si l'on regarde sur une carte, mais en matière de transport scolaire elle le sera, sans doute, beaucoup moins car les circuits ne sont jamais effectués en étoile.

Je citerai, comme exemple, les enfants de la commune de Coulommès qui se rendent à l'école à Pargny. La distance entre les 2 communes est de deux kilomètres mais les enfants prennent le bus à Coulommès, vont à Bouilly, Courmas, St Euphrasie avant de rejoindre Pargny-les-Reims.

Les 5 communes de notre regroupement envisagent d'ailleurs d'acquiescer ensemble un terrain à la Garenne d'Écueil (voir article paru dans le journal l'Union du 7 janvier sur les vœux de Chamery), terrain situé près du terrain de foot, donc très éloigné du centre du village.

La commune de Les Mesneux souhaite, bien évidemment, voir la construction de ce pôle scolaire sur son territoire et plus précisément sur une partie de terrain à « La Croisette »

Notre village a de nombreux atouts pour accueillir ce pôle scolaire et je n'en citerai que les plus importants :

- la population est la plus dense et le nombre d'enfants scolarisés est le plus grand de toutes les autres communes (63 en 2010-2011 ; 52 en 2011-2012 et 57 en 2012-2013).

- Les Mesneux est la commune la plus proche de Reims et il faut tenir compte des flux de circulation des parents qui travaillent à Reims.

- Mise à disposition gratuitement d'un terrain avec voies et réseaux existants à proximité.

Je pense qu'il serait impensable de devoir transporter plus de 50 enfants chaque jour alors qu'un groupe scolaire sur la commune en supprimerait le transport.

L'argent public devient de plus en plus rare et il est nécessaire de l'utiliser au mieux, aussi j'ai souhaité, par courrier en date du 1<sup>er</sup> août 2011, auprès de la C.C.C.V. une réunion de la commission scolaire afin de dresser la liste des avantages et des inconvénients des 2 sites proposés, réunion à laquelle je demandais d'inviter également l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de notre circonscription ainsi qu'un représentant du Conseil Général doté de la compétence des transports.

**Cette réunion n'a toujours pas eu lieu !!!**

Anny DESSOY

## Conseils municipaux

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus en Mairie*

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2012

**1 - Délibération n° 1001** – Rénovation de l'Éclairage Public/Demande de Subvention auprès de l'ADEME

**2- Délibération n° 1002** – Convention d'occupation de la Salle de réunion du Bâtiment « la Croisette » dit P1 par l'Union Photographique Rémoise

**3- Délibération n° 1003** – Cession de terrain à la Commune dans le cadre de la division parcellaire MICHAUT-LEMAITRE

**4 – Délibération n° 1004** – Avenant au devis de base. Travaux d'aménagement sécuritaire/Mission de coordination Hygiène et Sécurité

**5 – Délibération n° 1005** – Subvention 2013 Association Française contre les Myopathies

#### **Demande d'autorisation d'exploitation d'une voiture de petite remise :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande d'exploitation d'une voiture de petite remise sur notre village. Il s'agit de véhicules automobiles mis à titre onéreux, avec un chauffeur, à disposition des personnes qui en font la demande, pour assurer leur transport et celui de leurs bagages.

Cette autorisation est délivrée par le Préfet après avis de la commission départementale concernée.

Madame le Maire informe qu'elle fera suivre cette demande avec un avis favorable auprès des services de la préfecture.

#### **Création d'un emplacement commun au nouveau cimetière :**

Lors de sa séance du 9 juillet dernier, le Conseil Municipal avait décidé de demander des devis afin de prévoir la construction d'un emplacement commun destiné aux personnes indigentes car l'occupation du caveau provisoire, mis à disposition par la commune ne peut excéder 6 mois. Le devis retenu est de 854,31 € TTC, mais compte-tenu qu'une solution semble être trouvée avec la famille, pour libérer le caveau provisoire, ces travaux seront bien évidemment différés, voire même annulés.

#### **Rapport des Commissions :**

- M. GILLET Jean-.Pierre rapporte que l'Agenda 2013 est terminé et que le bon à tirer sera envoyé prochainement. Le journal communal est prêt également et sera diffusé dans les prochains jours.

- Mme TILLY rapporte au Conseil Municipal qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale du GOUTATOU à Pargny-lès-Reims. Elle déplore le manque de participation des parents de Les Mesneux par rapport au nombre d'enfants qui fréquentent ce centre aéré.

- M. ARZILLIER présente au Conseil un devis pour le remplacement des plaques de rues et des supports. La commune ayant beaucoup de plaques non conformes, absentes ou détériorées, l'investissement est assez important. Le Conseil décide de procéder à ce remplacement sur deux exercices. Pour cette année, une dizaine de plaques seront commandées en fonction surtout des plaques manquantes.

#### **Questions Diverses :**

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par le CEAHI (Centre Régional d'Études et d'Actions en faveur des personnes Handicapées et Inadaptées).

- Madame le Maire informe le Conseil d'une demande pour l'organisation d'un Trail Nocturne en décembre 2013. Cette initiative est acceptée à l'unanimité.

- Le CNFPT a informé les communes que dès l'exercice 2013 la cotisation formation à 1 % serait rétablie. La baisse du taux en 2012 (0,9 %) avait amené le CNFPT à supprimer le remboursement des frais de transport des stagiaires. Ceux-ci seront de nouveau pris en charge en 2013.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société M&A Immobilier (M. MOINE) est en phase d'acquérir un terrain de 5 000 m<sup>2</sup> environ situé en zone UD Route de Bezannes, afin d'y aménager un lotissement de 9 parcelles. Le Maire et le Conseil général seront très vigilants sur l'aménagement de la voirie intérieure et sa sortie sur la RD6.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dernier plan d'aménagement de la Place du Village, réalisé par Roger GLAB, qui intègre les derniers éléments souhaités, à savoir une fontaine, des petits murets, des massifs... Différents devis ont été sollicités et dès que nous les aurons reçus en totalité, nous arrêterons le projet définitif, afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps 2013.

## Conseils municipaux

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes-rendus en Mairie*

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

**1 - Délibération n° 1006** – Décompte de liquidation EGIS/France

**2 - Délibération n° 1007** – Modification des statuts du SIEM

**3 - Délibération n° 1008** – Rapport annuel 2011 Service Public de l'Assainissement

**4 - Délibération n° 1009** – Virements de crédits – Décision modificative n° 2/12

**5 - Délibération n° 1010** – Clôture du budget annexe – Lotissement communal « Les Vianneries »

#### **Achat d'un logiciel pour exploitation des données du cadastre.**

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un logiciel auprès de la Société JVS afin de pouvoir traiter les données annuelles fournies par le service du cadastre et qui nécessitent un traitement spécifique, pour la somme de 125 € H.T. Cette somme sera intégrée à notre facture annuelle de prestations informatiques.

#### **Rapport des Commissions :**

- La commission voiries et bâtiments a décidé de passer commande auprès de la Société ROCHA d'un nouveau tracteur communal pour la somme de 29780 € et d'une lame de déneigement équipée pour la somme de 6072,69 €. Un souffleur à feuilles est offert par la Société ROCHA.
- Remplacement des plaques de rues et numéros de voiries : une première commande sera effectuée pour le remplacement des plaques manquantes, détériorées ou mal orthographiées soit 26 plaques et 26 poteaux pour une somme d'environ 3400 €.

**6 - Délibération n° 1011** – Modification de la valeur du titre restaurant

**7 - Délibération n° 1012** – Autorisation d'exploiter une installation classée – Chenil de Ormes  
-----

#### **Reprise de voiries par la Commune – Succession GILLET :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été saisie d'une demande de l'office notarial de Tinquieux expliquant que dans le cadre de la succession de Mme GILLET, certaines parcelles sont en fait des morceaux de voiries communales mais appartiennent toujours à la succession GILLET.

Le notaire demande à la commune si elle envisage d'acquérir ces parcelles.

Le conseil municipal répondra que la commune envisage de reprendre les parcelles AA 263, 264 et 265 qui correspondent à des parties de voirie ou trottoirs, par une cession gratuite du propriétaire. La commune prendra en charge les frais de l'acte notarié.

#### **Questions Diverses :**

- La date des vœux du Maire a été fixée au lundi 7 janvier 2013.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à une réunion en Sous Préfecture pour la présentation de l'étude réalisée sur les mesures de bruit concernant le contournement autoroutier. Il en résulte que l'expérimentation de la baisse de vitesse de 130 à 110 km/h n'a présenté que des écarts très faibles des niveaux sonores qui ne sont pas significatifs. Les niveaux mesurés sont inférieurs aux seuils réglementaires. Cette mesure ne permet pas de différencier les voitures des poids lourds.

## Conseils municipaux

*Vous pouvez consulter l'intégralité des comptes rendus en Mairie*

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2012

**1 - Délibération n° 1013** – Souscription d'un contrat d'assurances statutaires CNP

**2 - Délibération n° 1014** – Ligne de Trésorerie

#### **Bilan Financier 2012 :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le bilan financier 2012 arrêté à la date du 10/12/12. L'équilibre budgétaire entre les recettes et des dépenses a été respecté, mais dans l'attente du versement des subventions octroyées à la commune par l'État et le Département, la commune va devoir faire appel à une demande de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Reims en attendant leur versement demandé depuis octobre 2012.

Les reports 2013 sur les dépenses d'investissements non réglés ou sur les recettes non reçues ont été prévus.

#### **Rapport annuel 2011 sur le Service Public de l'Eau Potable :**

M. Guy LECLERC a présenté un résumé du rapport annuel 2011 établi par Véolia concernant la distribution de l'eau potable.

Ont été abordés : Les chiffres et les faits marquants pour notre commune en particulier, le patrimoine communal, la qualité de l'eau et le prix moyen (5,98 €/m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an, distribution, assainissement et redevances diverses).

#### **Rénovation de l'éclairage public « type boule »**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public des lotissements, il est prévu le remplacement de luminaires de type « boule » à vapeur de mercure par des luminaires à LED très peu énergivores. Le règlement européen implique un retrait du marché de ces lampes en avril 2015. Un programme national d'actions a été présenté en décembre 2011 et l'une de ces actions consiste à aider les communes de moins de 2000 habitants par l'octroi d'une subvention de l'ADEME.

Une demande a été formulée par délibération n° 1001 en date du 15 octobre 2012 et l'accord nous a été notifié le 30 novembre 2012 pour une aide forfaitaire de 360 € par point lumineux rénové avec un maximum de 50 points, soit 18000 €.

Une subvention sera également sollicitée au titre de la DETR 2013 et les travaux devraient démarrer au second trimestre 2013.

#### **Corps des sapeurs-pompiers communal :**

Suite à la visite du Centre d'incendie de notre commune par le SDIS, effectuée le 26 avril 2012, il ressort que le corps des sapeurs-pompiers de notre village n'est pas en capacité d'assurer ses missions dans des conditions de sécurité et dans un cadre réglementaire satisfaisants, notamment par manque de matériel et de formation du personnel.

Dans ce contexte, notre centre d'intervention est classé « Unité d'Assistance et de Sauvegarde ».

#### **Questions Diverses :**

- M. Pierre GAUTHIER, Agent communal titulaire nous a fait parvenir sa démission par lettre recommandée. Il cessera son activité au sein de notre commune le 31/01/2013.

Le Conseil Municipal décide de ne pas le remplacer pour le moment et d'envisager l'embauche d'un saisonnier dès les beaux jours.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 28 JANVIER 2013 A 20 Heures 30.

## Eaux de pluie : récupérez bien !

L'usage d'eau de pluie à l'intérieur d'une habitation vous expose à des risques sanitaires importants en raison de la possibilité d'interconnexion entre le réseau d'eau de pluie non potable et le réseau d'eau potable.

### ATTENTION !

*L'eau de pluie est une eau non potable. Elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de la santé.*

En cas de contamination du réseau d'eau potable, les habitants peuvent être amenés à consommer, sans le savoir, de l'eau de pluie et être malades (gastro-entérites notamment). Plus grave, la population alimentée par un même réseau public de distribution peut également consommer de l'eau contaminée par phénomène de retour d'eau et présenter les mêmes symptômes, avec un nombre de personnes impactées beaucoup plus élevé.

*Tout raccordement, qu'il soit temporaire ou permanent, du réseau d'eau de pluie avec le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdit.*

Le service de distribution d'eau potable de la collectivité est en droit d'effectuer un contrôle de vos installations.

### Les règles et bonnes pratiques de la récupération d'eau de pluie

#### Installation et matériel

Quelques points essentiels à contrôler sur votre installation :

- L'eau de pluie doit être collectée à l'aval de toitures inaccessibles.
- L'arrivée de l'eau est située dans le bas de la cuve de stockage.
- La cuve doit être facile d'accès et permettre de vérifier en tout temps l'étanchéité.
- Les parois intérieures sont constituées de matériaux inertes vis-à-vis de l'eau de pluie.
- La cuve est fermée par un accès sécurisé pour éviter tout risque de noyade et toute pollution d'origine extérieure.

- La cuve doit pouvoir facilement et intégralement être vidangée.
- Les aérations sont munies de grilles anti-moustiques de mailles de 1 mm au maximum.
- Tout point intérieur de la cuve doit pouvoir être atteint de façon à ce qu'il soit nettoyable.
- La canalisation de trop-plein est protégée contre l'entrée des insectes et des petits animaux. Si la canalisation de trop-plein est raccordée au réseau d'eaux usées, elle est munie d'un clapet anti-retour.

*Le propriétaire d'une installation dont l'eau de pluie est rejetée dans le réseau d'assainissement collectif doit effectuer une déclaration en mairie.*

Le propriétaire est également tenu à des obligations d'entretien (vérification tous les 6 mois et maintenance tous les ans). Il informe les occupants et les futurs acquéreurs du bâtiment des modalités de fonctionnement de ces équipements.

#### Usages de l'eau de pluie

Il est interdit d'utiliser l'eau de pluie pour la boisson, la préparation des aliments, le lavage de la vaisselle et l'hygiène corporelle.

Les utilisations suivantes sont autorisées :

- usages extérieurs (arrosage, lavage des véhicules, etc.)
- alimentation des chasses d'eau et lavage des sols
- lavage du linge (sous certaines conditions).

A côté de chaque robinet distribuant l'eau de pluie, doit être apposée une plaque de signalisation qui comporte la mention « eau non potable » et un pictogramme explicite.

L'utilisation d'eau de pluie est notamment interdite à l'intérieur des établissements de santé, d'hébergement de personnes âgées, des cabinets médicaux, des crèches, des écoles maternelles et élémentaires.

*La lettre*

du Maire de la Marne

## " Trail aventure ", course de nuit

L'association Trail Aventure de Bétheny, créée en 2007 par des sportifs passionnés, adeptes de différentes disciplines et en particulier la course à pied, organisera le 21 décembre 2013 une course de nuit dont le point de départ sera Les Mesneux. Ce samedi 22 décembre, une répétition de cette course avait lieu. Malory et Nicolas Humber, habitants le village, accompagnés d'une trentaine de sportifs de ce club ont repéré le parcours. Il s'agit d'un parcours de nuit de 17,5 km : "dans le vignoble avec vue sur les lumières des villages et la ville de Reims". Ils sont arrivés sur la place du village vers 22 heures après trois heures d'effort. Les bénévoles de l'espace de Noël les attendaient.

JPG



## Lutte contre les cambriolages, rappel des conseils de la gendarmerie

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

1 – Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile :

- Informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- Ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- installez un panneau sur votre portail « maison équipée d'une alarme »,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures, etc.),
- fermez à clé votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention, la pile de linge est la cachette la plus connue),

Un système d'alarme, même s'il est parfois onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les « opérations tranquillité vacances » ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ à la brigade la plus proche, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2 – La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage :

- ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- alertez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous venez de mettre en fuite les auteurs (une patrouille de gendarmerie est peut-être dans la commune),

3 – Les réflexes :

En cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement d'enceinte d'une propriété etc.) communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17 :

- le nombre et le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents, etc.),
- le type de véhicule utilisé (marque, couleur, autocollant, etc.),
- les propos tenus,
- la direction de fuite.

Tous ces conseils, inspirés du bon sens, ont démontré leur efficacité ces dernières semaines. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.

La gendarmerie

## Connaissez-vous le territoire de votre village ?



Même de nuit, on reconnaît les rues de notre village !



## La Mairie

Place de la Mairie

TÉLÉPHONE :  
03 26 36 55 98

TÉLÉCOPIE :  
03 26 50 20 90

Réception du public :  
Lundi - jeudi : 14 - 18h30  
Mardi - mercredi : 14 - 17h30

## Agence Postale :

Place de la Mairie  
03 26 82 89 53

Des informations  
ponctuelles se  
trouvent sur le site de  
la commune.

Adresse du site :  
<http://www.lesmesneux.fr>

Autres adresses utiles :  
[www.sycomore51.fr](http://www.sycomore51.fr)  
[www.cc-champagne-vesle.fr](http://www.cc-champagne-vesle.fr)

## Le nouveau tracteur municipal

Le nouveau tracteur municipal est équipé d'une lame chasse neige à l'avant et d'un épandeur de sel à l'arrière. *En un seul passage, la chaussée est dégagée et salée en même temps.* C'est un gain de temps et de carburant ; avant il fallait deux passages pour faire le même travail. La cabine est climatisée contrairement à l'ancien tracteur. A 4 heures du matin...c'est un confort très apprécié de nos agents communaux.



MA

## Passage de la balayeuse



Une fois par trimestre, la Mairie fait balayer par une société prestataire les rues du village.

A chaque balayage, une information est distribuée, pour vous demander de ne pas garer les voitures sur la chaussée.

Ceci est uniquement fait pour ne pas gêner le travail de la balayeuse.

Dans plusieurs rues, les voitures restées sur la chaussée entravent le passage de la balayeuse. Une question se pose. Est-ce que nous continuons à payer un service pour que le village soit à moitié propre ou laissons-nous le village sale ?

La Mairie

## Sycomore : sacs de tri et planning

Les sacs de tri seront distribués à la mairie les :

- jeudi 17 janvier de 16h30 à 19 h,
- vendredi 18 janvier de 16h30 à 19 h,
- samedi 19 janvier de 10 h à 12 h.

## Événements

**Vendredi 18 janvier 2013 à 19 h :** assemblée générale du Comité des fêtes

**Dimanche 27 janvier :** messe de la Saint Vincent ; un vin d'honneur offert par les vignerons suivra cette célébration

**Samedi 9 février à 12 h :** les Petits chefs, à la salle des fêtes d'Écueil

**Samedi 16 février à 20 h :** soirée loto

**Samedi 16 mars :** soirée bretonne

## État civil

Naissance :

Arthur PROY, le 25 août 2012 (et non le 15 août comme indiqué sur le bulletin précédent n°49).

Décès :

Jean-Pierre SCHEFFGES, le 8 novembre 2012,

Marcelle GRAS, née LAROCHE, le 24 décembre 2012.